

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 21 avril 2015

Mise en œuvre du protocole de coopération entre professionnels de santé relatif à la vaccination

Initié depuis plus de deux ans par des professionnels de santé exerçant dans les régions Haute-Normandie, Centre et Franche Comté, le protocole «Consultation, décision et prescription de vaccination pour les usagers par un(e) infirmier(e) en lieu et place d'un médecin » a reçu un avis favorable de la Haute Autorité de Santé qui en a reconnu la garantie de qualité et de sécurité de prise en charge.

Amaury de SAINT-QUENTIN, directeur général de l'Agence Régionale de Santé a ensuite autorisé ce protocole en région Haute Normandie pour permettre à des équipes, notamment les professionnels du Centre hospitalier de la Risle de Pont Audemer qui l'avaient initié, de le mettre en œuvre.

Une première en France

Unique en France, ce protocole consiste à déléguer à des infirmier(e)s la décision de vacciner, la prescription des vaccins et la mise à jour du carnet de vaccination. Depuis mars 2015, il est effectif sur le Centre de Prévention Santé du Centre Hospitalier de la Risle à Pont Audemer.

Objectif: augmenter la couverture vaccinale

Ce protocole va permettre d'augmenter la couverture vaccinale de la population haute normande en

- diminuant les délais d'attente
- optimisant la présence médicale pour les cas complexes
- en encourageant la vaccination des enfants de moins de 11 ans.

Se faire vacciner tous les jours de la semaine

Le Centre de Prévention Santé du Centre Hospitalier de la Risle ouvre ses portes à la vaccination tous les jours de la semaine.

Les patients, sur rendez vous, et après consentement, peuvent se faire vacciner par des infirmières expérimentées et spécialement formées. En cas de doute, le médecin est toujours joignable. Toutes les garanties sont prises pour assurer la qualité et la sécurité de la prise en charge.

Améliorer la couverture vaccinale, une priorité régionale

Outre le protocole de coopération : « Consultation, décision et prescription de vaccination pour les usagers par un(e) infirmier(e) en lieu et place d'un médecin », le directeur général de l'ARS de Haute-Normandie vient d'autoriser par arrêté en date du 2 mars 2015, deux nouveaux protocoles initiés par la région lle de France :

- "Prescription et réalisation de vaccinations et de sérologies, remise de résultats de sérologie par un infirmier en lieu et place d'un médecin"
- "Consultation infirmier(e) en médecine du voyage pour le conseil, la vaccination, la prescription de médicaments à titre préventif, la prescription et l'interprétation de sérologies à visée vaccinale, la prescription de vaccins"

La poursuite d'une dynamique régionale

La Haute-Normandie soutient et s'engage de façon volontariste dans ces modes d'exercices collaboratifs innovants afin d'améliorer l'accès aux soins en région. A ce jour, 9 protocoles ont fait l'objet d'un arrêté d'autorisation par le directeur général de l'ARS de Haute-Normandie.

Quatre de ces protocoles sont mis en œuvre et quatre autres font l'objet de demandes d'adhésion ; les professionnels de santé sont en cours de formation pour pouvoir les appliquer. Le dernier, entre ophtalmologiste et orthoptiste, initié par la région Nord Pas de Calais n'est pas mis en œuvre faute de financement.

Par ailleurs, la dynamique se poursuit auprès des professionnels de santé car quatre nouvelles demandes d'autorisation émanant de plusieurs équipes hospitalières de la région sont en cours.

Contact Presse: Sandrine GAUTIER – 02 32 18 31 61 Courriel: ars-hnormandie-communication@ars.sante.fr